

REPUBLIQUE

FRANCAISE

DEPARTEMENT

du LOIRET

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES

L’an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, M. Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur. Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Mme Anne BOUQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Hervé LHOMME, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Mariline BOUCLET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Marie COSTA.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	25	16

Absent ayant donné un pouvoir : Mme Solène MENNECIER à Mme Christelle TESSIER.

Absents excusés : Mme Magali BLANLUET, M. Fabrice PELLETIER, M. Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Mme Aline MERIAU, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON, M. Yann BOUGUENNEC, Mme Anab LEFFRAY, Mme Vanessa CHABOURINE.

Date de la convocation

11 avril 2025

Date d’affichage

11 avril 2025

Objet de la délibération

7 Finances locales

7-5 Subventions

7-5-1 Demandes de subvention.

2025-032– Demande de subventions–

Aménagement maison médicale

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

2/5/2025

A été nommée secrétaire : M. Bruno GUYARD

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Cher, le Loiret et la Nièvre ont une densité de **professionnels de santé très en deçà de la moyenne métropolitaine**. Le Cher et le Loiret présentent une situation particulièrement critique et se classent parmi les **10 départements métropolitains présentant la plus faible densité de médecins généralistes**.

La fondation du Crédit Agricole Centre Loire lance un appel à projet intitulé « Ensemble, innovons pour la santé sur les départements du Cher, du Loiret et de la Nièvre ».

La commune propose de présenter le projet d’aménagement de l’ancien EHPAD en maison médicale qui permettra de regrouper toutes les professions médicales dans un même lieu et de recruter de nouveaux praticiens.

Le coût prévisionnel de ces travaux de rénovation du bâtiment s’élève à 1 719 870 € HT soit 2 063 844 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **ADOpte** le projet d’aménagement de l’ancien EHPAD en maison médicale pour un montant de 2 063 844 € T.T.C

- **ADOPTÉ** le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	HT
Travaux	1 719 870 €	2 063 844 €	DETR/DSIL	94 400 €
			Département	200 000 €
			Communauté de communes des Loges	130 000 €
			Fondation Crédit Agricole Centre Loire	50 000 €
			Autofinancement	1 245 470 €
Total	1 719 870 €	2 063 844 €	Total	1 719 870 €

- **SOLLICITE** une subvention de 50 000 € auprès de la Fondation du Crédit Agricole Centre Loire.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de régler toutes les formalités.

Le secrétaire de séance
Bruno GUYARD



Pour copie conforme
Le Maire,
Frédéric MURA

